



POLICE MUNICIPALE

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**A R R E T E**

**CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT  
BOULEVARD DE LATTRE DE TASSIGNY  
SUR LA VOIE QUI LONGE LE STADE MUNICIPAL  
EN DIRECTION DU BOULEVARD FRANCK LAMY**

**ET**

**DEVANT LE N°49 BOULEVARD FRANCK LAMY  
(DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REPARATION  
DES CONDUITES TELECOM)**

**DU 30 JANVIER 2023 AU 24 FEVRIER 2023**

PL/BM  
APM 23/0172

Le Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L.2122-28, L. 2213-1 à L.2213-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté ASG n°20.1300 en date du 6 juillet 2020, portant délégation de signature à Monsieur Didier SIMONNET, premier adjoint,

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

Vu les articles L.411-1, R.110-1, R.411-8, R.411-25, R.417-10 et suivants du Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8<sup>ème</sup> partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 06 novembre 1992,

Vu la demande présentée par l'entreprise SOGETREL, sise au n°14 rue Pierre Gauthier à 33320 EYSINES, en date du 20 décembre 2022,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la route et des piétons, pendant toute la durée des travaux,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 :** L'entreprise SOGETREL (33320 EYSINES), sera autorisée à effectuer des travaux sous chaussée et trottoir (réparation des conduites cassées « Télécom » pour le compte « Orange » avec réfection de la voirie en enrobé à chaud), du 30 janvier 2023 au 24 février 2023, sur les lieux suivants :

- boulevard de Lattre de Tassigny, sur la voie qui longe le stade municipal, à hauteur du rond-point formé avec le boulevard Franck Lamy (selon photo jointe a), et
- au n°49 boulevard Franck Lamy, (résidence « Les Explorateurs » îlot René Caillé, selon photo jointe b).

**ARTICLE 2 :** La circulation sera perturbée et la chaussée rétrécie et se fera au moyen d'un alternat manuel, si nécessaire, du 30 janvier 2023 au 24 février 2023, sur le lieu suivant :

- - boulevard de Lattre de Tassigny, sur la voie qui longe le stade municipal, à hauteur du rond-point formé avec le boulevard Franck Lamy (selon photo jointe a).

**ARTICLE 3 :** La circulation pourra être interdite sur la voie précitée, au droit du chantier, sur deux jours pendant la période du 30 janvier 2023 au 24 février 2023.

- l'entreprise mettra en place les pré-signalisations et déviations adaptées de part et d'autre du lieu du chantier.

**ARTICLE 4 :** L'arrêt et le stationnement seront interdits, boulevard de Lattre de Tassigny, sur les places de parking longeant le stade municipal, à hauteur du rond-point formé avec le boulevard Franck Lamy, du 30 janvier 2023 au 24 février 2023.

**ARTICLE 5 :** L'entreprise sera autorisée à stationner son véhicule de chantier à proximité du n°49 boulevard Franck Lamy, au droit des travaux, du 30 janvier 2023 au 24 février 2023.

**MISE EN LIGNE LE 25-01-2023**

*ARTICLE 6 : Les présignalisations, les signalisations, les déviations et la circulation conformes à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière seront assurées par l'entreprise et sous sa responsabilité pendant toute la durée des travaux, de jour comme de nuit. **L'entreprise devra obligatoirement afficher le présent arrêté municipal.***

*ARTICLE 7 : Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.*

*ARTICLE 8 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire de Police et tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.*

Fait à ROYAN, le 23 janvier 2023

Pour le Maire,  
et par délégation

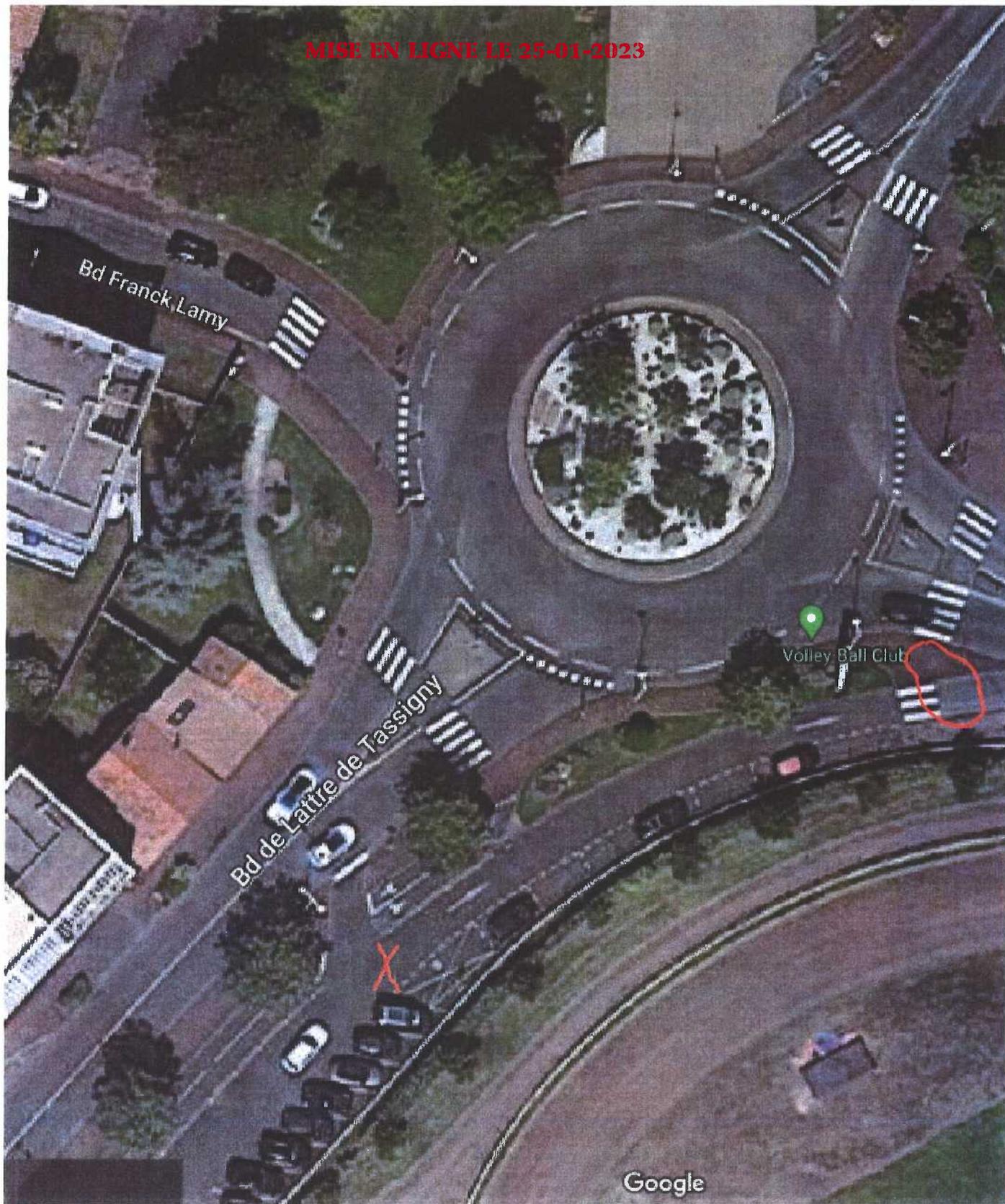
Le Premier Adjoint,



*Didier SIMONNET*

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 25 janvier 2023

MISE EN LIGNE LE 25-01-2023



[Numéro de page]

APM n°23/0172 (a)

MISE EN LIGNE LE 25-01-2023

49 bd Frank Lamy



APT n°23 / 0172 (6)